

Montréal, 20 février 2020. La Coalition Québec meilleure mine et des dizaines d'organismes du Québec se réjouissent de l'abandon de la poursuite de 96 millions de la minière Canada Carbon contre la petite municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans les Basses-Laurentides.

« C'est une première victoire citoyenne dans cette saga qui dure depuis plus deux ans. Bravo et merci à l'immense élan de solidarité de l'artiste Paul Piché, l'auteure Marie Ève Maillé et plus de 150 municipalités et organismes du Québec au cours de la dernière année ! », lance Norman Éthier de SOS Grenville-sur-la-Rouge.

Si les organismes se réjouissent de l'annonce faite tard hier soir, ils soulignent également que la bataille n'est pas terminée. Ugo Lapointe, porte-parole de la coalition : « Comme le soulignait le maire hier soir : c'est la fin d'un chapitre et le début d'un autre. Ce projet n'obtient toujours pas l'acceptabilité sociale et Québec doit changer ses lois afin que d'autres municipalités n'aient pas à subir ce que Grenville-sur-la-Rouge a subi ».

L'abandon de la poursuite de 96 millions est le résultat d'une entente signée hors cour avec la minière. Cette entente a été présentée hier soir en séance spéciale du conseil municipal et adoptée à l'unanimité. L'entente prévoit notamment que le projet Miller, un projet de carrière et de mine de graphite, devra passer par l'analyse du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

M. Éthier : « C'est un soupir de soulagement pour les citoyens de ne plus avoir à subir le poids de cette première épée Damoclès. On doit maintenant retrousser les manches pour faire face aux prochaines étapes. On aimerait franchement mieux que Québec tire les leçons de toute cette histoire et mette fin dès maintenant au projet. »

Malgré l'entente hors cour, la Cour d'appel du Québec doit toujours se prononcer à savoir si les lois actuelles lui permettent de déclarer la poursuite de 96 millions comme « abusive » et de type « bâillon ». La décision est attendue dans les prochains jours et pourrait faire jurisprudence.

La municipalité et les organismes joignent leur voix à une dizaine d'autres municipalités et MRC de la région de l'Outaouais qui ont aussi fait une sortie hier en mi-journée.

Louis St-Hilaire du Regroupement pour la protection des lacs de la Petite-Nation : « Comme le soulignait hier le préfet de la MRC de Papineau, M. Benoit Lauzon, Québec doit être à l'écoute des citoyens et des municipalités. On ne peut plus permettre que les lois minières passent avant les citoyens, l'environnement et les lois municipales—c'est un non-sens total. »

Tous réclament que Québec change ses lois afin que les municipalités puissent protéger les milieux sensibles de leur territoire, comme les lacs, les rivières et les milieux touristiques et de villégiature, sans craindre de coûteuses poursuites de la part de minières peu scrupuleuses.

Rappelons que nombreux organismes appuient Grenville-sur-la-Rouge, voir leurs citations ici <https://solidaritegslr.ca/>

Pour information:

Norman Éthier, SOS Grenville-sur-la-Rouge, 438-521-8351

Ugo Lapointe, Coalition Québec meilleure mine, MiningWatch Canada, c.514-708-0134

Louis St-Hilaire, Porte-parole du Regroupement de Protection des Lacs de la Petite Nation, 514-591-9167